

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marianne JOLY, Maire.

Étaient présents : Marianne JOLY, Serge GREGOIRE, Béatrice PAYEN, Michel PICARD, Olivier BALDUCCI, Bernadette GEOFFRAY, Christophe GRAUL, Antoine MENUUEL, David BOUFOUS, Ana RODRIGUÈS

Étaient absents représentés : Philippe CAIN par David BOUFOUS, Prescillia DE MEIRA par Marianne JOLY et Francis CUROT par Olivier BALDUCCI

Étaient absents : Estelle DRONNIER et Maria MÉLINE, excusées

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Michel PICARD est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du 20 juillet 2021 est approuvé.

2021-047 RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessous

- la dépose de 84 luminaires d'éclairage public sur supports existants à conserver,
- la fourniture et la pose de 12 luminaires d'éclairage public diffusants à LED sur mâts existants à conserver,
- la fourniture et la pose de 56 luminaires d'éclairage public fonctionnels à LED sur supports existants à conserver,
- la fourniture et la pose de 6 luminaires décoratifs à LED sur supports existants à conserver,
- le remplacement de 110 sources lumineuses dans luminaires existants à conserver, par des plateaux LED,
- la fourniture et la pose d'un ensemble composé d'un mât cylindro-conique en acier galvanisé thermolaqué avec 3 luminaires décoratifs devant la mairie,
- l'adaptation des dispositifs de protection électroniques dans les commandes d'éclairage public existantes,
- la fourniture et la pose en parallèle de la ligne aérienne basse tension existante, d'une ligne aérienne d'éclairage public physiquement et électriquement séparée, en câble isolé de section 2x25² aluminium sur une longueur d'environ 5 100m, pour mise en conformité de l'installation communal d'éclairage public.

DECIDE d'uniformiser le parc d'éclairage public en rouge RAL 3003 dans toutes les rues.

S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 52 500,00 Euros (le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 105 000,00 Euros, la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense)

S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

2021-048 REQUALIFICATION DE LA RUE DU CHATELET : MISSION DE COORDINATION SPS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

RETIENT la proposition du bureau SOCOTEC pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des travaux de requalification de la rue du Châtelet d'un montant global de 3 660 € HT soit 4 392 € TTC, annexée à la présente.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2021-049 CONSTRUCTION D'UNE CLASSE ELEMENTAIRE ET D'UN PREAU ET REAMENAGEMENT D'UNE SALLE PERISCOLAIRE ET DE LA SALLE DE RESTAURATION – DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'opération d'agrandissement et de réaménagement des bâtiments scolaires consistant en :

- La construction d'une classe élémentaire et d'un préau,
- L'aménagement d'une salle périscolaire,
- Le changement des revêtements de sols, du système de chauffage et de renouvellement d'air,
- Le réaménagement de la salle de restauration.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par Madame le Maire :

Montant total du projet TTC.....	706 600,00 €
Base subventionnable	590 000,00 €
Subventions dont les demandes vont être effectuées :	
DETR / DSIL (35% sur la base de 581 470€).....	203 514,50 €
Conseil Régional (plafond - représentant 17,20 % sur la base de 581 470€).....	100 000,00 €
Conseil Départemental (23%).....	135 700,00 €
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine.....	32 785,50 €
Fonds libres / Emprunt / FCTVA.....	234 600,00 €
TOTAL.....	706 600,00 €

Le montant cumulé des aides financières publiques sollicitées représente 472 000,00 € soit 80,00 % du montant hors taxes des travaux.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR / DSIL 2022, à hauteur de 35 % sur la base de l'investissement prévisionnel de 581 470 € HT soit 203 514 €

SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional du Grand Est,

SOLLICITE le concours financier du Conseil Départemental de l'Aube,

SOLLICITE le concours financier de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine,

S'ENGAGE à ne pas commencer l'opération avant que les dossiers ne soient reconnus complets ;

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération (demandes de subventions, demande d'urbanisme, ...).

2021-050 TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAR L'ENTREPRISE FORAGES ET POMPAGES DE CHAMPAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions de l'articles 432-12 du Code Pénal,

Considérant que la commune compte moins de 3 500 habitants,

Considérant que le montant cumulé des devis présentés ne dépasse pas le seuil annuel autorisé,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE,

ACCEPTE le devis de la société Forages et Pompages de Champagne pour la mise à disposition d'un manuscopie pour la taille des arbres en hiver d'un montant de 240 € TTC

ACCEPTE le devis de la société Forages et Pompages de Champagne pour le décaissement du nouveau terrain pour agrandissement de la cour de l'école d'un montant de 1 200 € TTC

ACCEPTE le devis de la société Forages et Pompages de Champagne pour l'aménagement de la pelouse derrière la salle des associations d'un montant de 540 € TTC

ACCEPTE le devis de la société Forages et Pompages de Champagne pour la création d'une allée pour accès à la place de stationnement PMR de la maison dite FAVIN d'un montant de 720 € TTC

ACCEPTE le devis de la société Forages et Pompages de Champagne pour le réaménagement de l'aire de jeux au périscolaire d'un montant de 960 € TTC

AUTORISE le Maire à signer tout document découlant de la présente décision.

2021-051 DECISION MODIFICATION N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE les modifications budgétaires telles que présentées ci-dessous

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158	Autres installat°, matériel et outillage	4 000,00	
21538	Autres réseaux	4 500,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 500,00	
2041582	Bâtiments et installations	7 040,00	
13251	Subv. CCPRS		30 218,00
024	Produits de cessions d'immobilisations		15 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT :		18 040,00	45 218,00
EXCEDENT :			27 178,00

2021-052 RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE DE LA CELLULE N°2 RELATIF AU DEPOT DE PAIN AVEC LA SARL LES GOURMANDISES D'ILONA ET JULES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE de renouveler le bail dérogatoire avec la SARL Les Gourmandises d'Illona et Jules ;

DIT que ledit bail sera consenti pour une durée d'un an, et commencera à courir au 1^{er} décembre 2021 pour se terminer le 30 novembre 2022.

FIXE le montant du loyer révisé à 571 euros par mois, hors charges, impositions, droits et taxes liées à l'activité du preneur.

FIXE les charges locatives mensuelles à 85 euros (eau, assainissement, électricité).

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-053 EXTENSION DU LOTISSEMENT LES DOLINES : PRIX DE VENTE ET SURFACE DES LOTS ACTUALISES SUITE AUX MODIFICATIONS DE PLAN

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2021-042 du 20 juillet 2021, le Conseil Municipal a validé l'avant-projet de l'extension du lotissement Les Dolines et fixé le prix de vente des 10 lots faisant l'objet de cette extension.

Les dossiers d'urbanisme (3 déclarations préalables) ont été enregistrés en date du 23 août 2021 mais le service instructeur n'a pu émettre un avis favorable sur la déclaration préalable n°1 puisque le lot le plus au sud se situait en dehors de la zone 1AU et l'Orientation d'Aménagement prévue au PLUI n'était pas respectée.

De ce fait, 3 nouvelles déclarations préalables ont été enregistrées le 08 octobre 2021 afin de respecter la limite de la zone 1AU et de conserver les 10 lots initialement prévus. Le découpage des 10 lots occasionne un léger décalage de la future voie par rapport au prolongement de la rue des Dolines et une réduction de l'espace vert se situant en bordure de route.

Madame le Maire précise que cette composition implique d'ajuster la surface du lot n°8 à vendre par rapport à la délibération du 20 juillet dernier sans que le prix de vente en soit modifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DETERMINE la surface et le prix de vente des 10 lots comme suit :

N° du lot	Superficie en m ²	Prix de vente HT	Prix de vente TTC
LOT 1	714	35 833,33 €	43 000,00 €
LOT 2	727	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 3	729	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 4	731	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 5	733	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 6	735	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 7	738	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 8	712	35 000,00 €	42 000,00 €
LOT 9	700	35 000,00 €	42 000,00 €
LOT 10	701	35 833,33 €	43 000,00 €

AUTORISE Madame le Maire à commercialiser lesdits lots après obtention des certificats de non-opposition aux déclarations préalables ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et notamment les promesses de vente et actes s'y rattachant par devant Maître VUILLEMIN, notaire à Romilly sur Seine.

2021-054 TAXE AMENAGEMENT : EXONERATION DES ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE AU 1^{ER} JANVIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, AVEC 11 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. Serge GREGOIRE) ET 1 ABSTENTION (Mme Béatrice PAYEN),

DECIDE d'instaurer sur le territoire communal l'exonération totale des abris de jardins soumis à déclaration préalable,

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération aux services fiscaux dans les délais imposés.

2021-055 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE - TRANSFERT DE LA FERME PEDAGOGIQUE AU 1^{ER} JANVIER 2022 DE LA VILLE DE ROMILLY SUR SEINE A LA CCPRS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

2021-056 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes des Portes de Romilly Sur Seine, annexé à la présente délibération.

2021-057 MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la modification d'horaires d'ouverture au public de la mairie :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h00 – 12h00	8h00 – 12h00	9h00 – 12h00	8h00 – 12h00	8h00 – 12h00
Après-midi	13h30 – 18h00	13h30 – 18h00	13h30 – 17h00	13h30 – 18h00	13h30 – 17h00

DECIDE que cette modification entrera en vigueur le 15 novembre 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les jeux au terrain périscolaire ont été commandés. Les deux balançoires pour équiper le portique ont déjà été installées. Seul le jeu à bascule pour compléter le revêtement de sol amortissant libre restera à fixer au printemps.
- L'installation des volets roulants de l'école est en passe d'être terminée.
- L'élection des éco-délégués a eu lieu le vendredi 22 novembre. Les trois élèves de CE2 et les trois élèves de CM1 élus formeront le Conseil Municipal des Jeunes pour une durée de deux ans. Une réunion aura lieu dans le courant du mois de novembre avec la commission Enfance / Jeunesse pour leur installation officielle avec remise de leur écharpe tricolore. Une charte sera à signer par les parents d'élèves pour acter leur engagement à accompagner leur enfant durant leur mandat.
- Une estimation pour la réfection de la rue de l'Eglise a été réalisée par le Bureau d'Etude BRUGGER VIARDOT.
- Un courrier a été adressé à toutes les personnes qui sont en situation d'impayés de cantine-garderie, de location de salle polyvalente et de frais d'assainissement.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h45.
- Les prochaines distributions de l'eau embouteillée aux personnes ayant droits auront lieu
le 18/12/2021 : distribution par David BOUFOUS / Olivier BALDUCCI / Christophe GRAUL
29/01/2022 : distribution par Marianne JOLY / Michel PICARD / Bernadette GEOFFRAY
12/03/2022 : distribution par Béatrice PAYEN / Antoine MENUUEL / Philippe CAIN
- Parole est donnée aux commissions vie locale / œuvres sociales / communication :
 - Commission vie locale : compte rendu de la dernière réunion : fleurissement, rénovation du lavoir rue du Châtelet et animation dans la commune
 - Commission œuvres sociales : après recensement, 184 colis des aînés (aux plus de 65 ans) seraient à commander
 - Commission communication : le site internet devrait être publiée dans le courant du mois de novembre

La séance est levée à 22h02.



Le Maire, Marianne JOLY